Confédération des Grossistes de France

Communiqué de presse

Budget 2025 : la Confédération des Grossistes de France s'oppose à une cohorte de mesures qui briserait la compétitivité des entreprises du commerce de gros

Paris, le 24 octobre 2024 – Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances, la Confédération des Grossistes de France (CGF) alerte sur la multiplication des mesures annoncées – nouvelles taxes ou hausse des prélèvements existants, rabotage d'aides ou d'exonérations – qui risquent de constituer un véritable coup de massue pour le commerce de gros. Dans un contexte difficile marqué par un fléchissement de l'activité du secteur (-1,5% au 2e trimestre 2024), la CGF appelle à ne pas faire porter aux entreprises tout le poids du rétablissement de nos finances publiques, au risque d'entraver leur compétitivité et freiner les embauches et la croissance.

Alors que l'examen du projet de loi de finances pour 2025 a été amorcé cette semaine à l'Assemblée nationale, **la Confédération des Grossistes de France (CGF), qui représente les 160 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire dont 18 000 grandes entreprises, ETI et PME**, souhaite en particulier **alerter les pouvoirs publics** sur :

- Les **menaces de rabotage sur les aides à l'apprentissage**, avec une coupe estimée à 1,2 milliard d'euros à date. L'apprentissage est un système utile aux entreprises faisant face à des difficultés structurelles de recrutement et bénéfique pour les apprentis qui peuvent ainsi se former au plus près des besoins du terrain ;
- Les projets de **diminution des exonérations de cotisations patronales**, qui risquent de faire flamber le coût du travail et restreindre ainsi les embauches. Les allégements de cotisations décidés ces dernières années ne constituent nullement des cadeaux fiscaux mais bien **des mesures essentielles de soutien à l'emploi**, ayant facilité la baisse significative du chômage ;
- Les **pistes d'extension de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (Tascom) aux entrepôts de plus de 10 000 m2**. La Tascom est un dispositif conçu pour les surfaces de vente, elle est par définition inadaptée aux entrepôts et viendrait porter un coup terrible à la filière logistique ;
- Les **pistes d'augmentation du versement mobilité** demandé aux entreprises de plus de 11 salariés pour le financement des transports en commun, qui pourrait aller de 500 millions à 1 milliard d'euros supplémentaires ! ;
- Les projets de **nouvelle taxe appliquée aux entreprises privées disposant d'un parc automobile de plus de 100 véhicules**, à qui l'État demanderait des objectifs inatteignables de verdissement des flottes alors même que des perspectives ciblées et concrètes existent pourtant en la matière.

Pour Stéphane Antiglio, président de la CGF, *« Cette cohorte de nouvelles taxes et de rabotage des avantages existants constituent un véritable détricotage de la politique de l'offre qui avait permis ces dernières années aux entreprises de retrouver un peu de marge de manœuvre. Assommer le secteur privé – alors que la France est déjà un champion mondial des prélèvements obligatoires, c'est prendre le risque d'un coup d'arrêt mis aux recrutements, aux investissements et à la croissance. C'est prendre également le risque de perdre de la compétitivité face à nos concurrents internationaux et de prendre du retard, par extension, dans d'autres combats majeurs comme la décarbonation et la digitalisation de nos entreprises ».*

Contacts presse

François-Xavier Raak
francois-xavier.raak@comfluence.fr
06 78 46 76 81